

**Comité de Pilotage Local NATURA 2000  
du site des Coteaux du Lizet et de l'Osse à Montesquiou  
du 27 Mars 2017**

## **Compte - Rendu**

Le comité de pilotage local chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs NATURA 2000 du site des Coteaux de Lizet et de l'Osse s'est réuni le 27 Mars 2017 à 10h00, à la salle des fêtes de Saint-Arailles, sous la présidence de Bernard LASPORTES, maire de Saint-Arailles.

### **Etaient présents :**

- Mme. **AUBIGNAT** Magali, Agence Française de la Biodiversité (ex-ONEMA)
- Mme. **BELVEZE** Aurélie, chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA 32, animatrice du site
- M. **BERNADICOU** Nicolas, Technicien Espaces Naturels Sensibles, Conseil départemental du Gers
- M. **CLAEYS** Olivier, Membre de la collégiale de l'association « Chez les voisins » à Montesquiou, lieu de rencontre et de développement
- Mme **DUFORET** Nathalie, Coordinatrice du de la formation BTS Gestion et Protection de la Nature au CFPPA de Mirande
- M. **NONON** Florent, Conseiller forestier au Centre Régional de Propriété Forestière, antenne du Gers
- M. **RULLIER** Adrien, Stagiaire au Centre Régional de Propriété Forestière
- Mme. **DALLA-BARBA** Marie-Martine, Conseillère Départemental
- M. **FRAIRET** Robert, Conseiller départemental et Président Communauté de Commune d'Artagnan Fezensac
- M. **LANS** Michel, Direction Départementale des Territoires, en charge de Natura2000
- M. **LASPORTES** Bernard, Maire de Saint Arailles, Président du Comité de pilotage et éleveur sur le site
- Mme **LEPRUN** Sandrine, directrice CPIE Pays Gersois, participant à l'animation du site
- Mme **SETH** Susan, conseillère municipale à Saint-Arailles
- M. **RAZES** Pierre, Trésorier de la Fédération de pêche
- M. **GIRARD** Hugo, stagiaire travaillant sur la révision du document d'objectif du site Natura 2000 des « Etangs de l'Armagnac » à l'ADASEA du Gers
- Mme **VASSELIN** Laurie, chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA 32, animatrice du site
- **Elèves du CFPPA de Mirande en BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature)**

### **Etaient excusés :**

- Mme **BOLEAT** Cathie, Conservatoire des Espaces Naturels
- Mme **LAYBOURNE** Anne, Sous-Préfète de Mirande
- Le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
- Les représentants du **Syndicat des propriétaires forestiers**

Bernard LASPORTES, Président du Comité de Pilotage Local souhaite la bienvenue aux participants dont les élèves du BTS GPN du CFPPA de Mirande et remercie l'ADASEA 32, la DDT du Gers et le CPIE pour le travail effectué sur le site depuis le dernier COPIL.

Il remercie particulièrement les conseillers départementaux Marie-Martine DALLA-BARBA et Robert FRAIRET Robert d'être présents. Puis il donne la parole aux animatrices du site Natura 2000.

Aurélié BELVEZE et Laurie VASSELIN, animatrices du site, remercient à leur tour les participants et propose à chacun de se présenter brièvement.

Elles présentent ensuite **l'ordre du jour de ce comité** et expose le bilan de l'animation en s'appuyant sur un diaporama annexé au présent compte-rendu :

- **Bilan d'activité et perspectives**
  - o **Actions et résultats**
  - o **Perspectives / Questions / Discussions**
- **Temps d'échanges animé : Intégrer Natura 2000 aux initiatives locales**  
Sur la base des questionnaires préparatoires reçus

## A. PREALABLE : CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'ADASEA rappelle le contexte du dispositif Natura 2000 : il existe pour chaque site Natura 2000 un document d'objectif, le DOCOB, qui définit les habitats et les espèces à préserver, les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir. Ce document est réalisé de manière concerté avec les acteurs locaux et approuvé par l'Etat. Le rôle d'animateur est d'être au service du site en mettant en œuvre les actions validées dans le DOCOB.

Le DOCOB du site « Coteaux du Lizet et de l'Osse à Montesquiou » a été rédigé entre autre par l'ADASEA en 2004. Il est supervisé par un Comité de Pilotage Local présidé par un élu : M. LASPORTE, maire de Saint-Arailles. Il est animé depuis 2004 par l'ADASEA avec une sous-traitance entre le CPIE et l'ADASEA pour la vulgarisation pédagogique et touristique du site. Sont représentés parmi les membres du COPIL : l'Etat, les collectivités, les propriétaires et agriculteurs du site et autres acteurs locaux.

L'animation actuelle de l'ADASEA s'inscrit dans un appel d'offre triennal proposé par l'Etat. Le bilan des actions porte aujourd'hui sur la seconde tranche de l'animation.

L'ADASEA présente brièvement le site Natura 2000 « Coteaux du Lizet et de l'Osse à Montesquiou ». Il s'étend sur 2 communes : Saint-Arailles et Montesquiou sur un peu plus de 2800 ha avec des milieux d'intérêt communautaires liés principalement à l'activité d'élevage : pelouses sèches avec des landes à orchidées et des prairies maigres de fauche de basse altitude. Le soutien des activités d'élevage d'herbivore extensifs est donc un des objectifs sur ce site. L'orchis parfumée que l'on retrouve sur le site, illustrée dans le diaporama est une espèce protégée par la loi française. En lien avec ces milieux secs le bocage est intéressant (haies, vieux arbres feuillus, boisements). Il est en parti utilisé par des insectes liés aux vieux bois (illustration de Lucane Cerf-volant cf. diaporama) et les chauves-souris (Vespertilion de Bechstein et Grand Rhinolophe) à différentes époques de leur cycle. Sur les prairies humides, on retrouve le cuivré des marais, petit papillon orangé et la Cistude d'Europe dans quelques

mares, en limite de répartition de l'espèce. En effet, la cistude est principalement présente la dans l'Armagnac. La pêche électrique réalisée à l'époque par le Conseil Supérieur de la Pêche (ancêtre de l'ONEMA et aujourd'hui de l'AFB) avait prouvé lors de l'élaboration du DOCOB la présence de la Sofie dans les rivières du Lizet et de l'Osse. Il n'y a pas eu de suivi depuis.

L'objectif du dispositif Natura 2000 est donc la préservation de ces milieux et ces espèces.

## B. BILANS : MAI 2016 – MARS 2017

L'ADASEA précise les **rôles de l'animateur Natura 2000 qui couvre un large champ d'actions** : conseil pour la gestion des espaces naturels d'intérêt communautaires auprès des gestionnaires (quel que soit leur état de conservation) et contractualisation, gestion administrative et financière, veille à la cohérence des politiques publiques et de leur articulation, soutien pour l'évaluation d'incidence, organisation de formations (1 prévue cette année sur ce site), information et sensibilisation, avec notamment l'action du CPIE auprès des scolaires. L'évaluation et le suivi de l'état des milieux fait également partie des missions que peut être amené à faire l'animateur même si le budget de l'animation s'oriente principalement sur les missions liées à la contractualisation.

## I. Diagnostics et contrats Natura 2000

L'ADASEA détaille les résultats du travail de contractualisation :

Les diagnostics et conseils de terrain permettent d'aboutir dans certains cas, à une contractualisation :

- entre l'Etat et un agriculteur via les 'Mesures Agri-Environnementales et Climatiques' : l'agriculteur s'engage à respecter un cahier des charges de gestion sur 5 ans sur une ou plusieurs parcelles de son exploitation. En contrepartie, l'Etat verse une compensation financière représentant le manque à gagner de production.
- entre l'Etat et un propriétaire (particulier ou collectivité) via un 'Contrat Natura 2000'
- entre l'Etat et un exploitant forestier via un 'Contrat forestier'

En 2016, 9 diagnostics de terrain ont bénéficié à 7 personnes :

- **6 bénéficiaires engagés en MAEC**
- **1 bénéficiaire engagé dans un 'contrat Natura 2000'**
- **2 diagnostics qui n'ont pas aboutis à des contrats.**

L'historique de la contractualisation depuis 2004 est disponible dans le diaporama, ainsi que les différentes catégories de MAEC possibles.

En 2016, la répartition des **contrats MAE** en nombre d'hectare de surface engagée est présentée à l'aide d'un graphique (cf. diaporama). On note que la mesure 'Système du maintien herbager pastoral' comptabilise le plus d'hectare engagée, ceci est dû au fait qu'elle engage automatiquement toutes les surfaces en herbe permanente (Plus de 5 ans) de l'exploitation. Suivent les contrats fait sur les milieux secs qui sont les plus nombreux sur le site en terme d'habitat.

Certains agriculteurs susceptibles de s'engager dans des contrats ne le font pas étant donné qu'ils sont proches de la retraite et qu'il faut être assuré d'avoir un repreneur du contrat afin que celui-ci soit respecté sur les 5 ans de l'engagement. C'est par exemple le cas d'un agriculteur rencontré qui avait des prairies humides d'intérêt.

**Entre 2015 et 2016, 327 ha sont sous contrats MAEC bénéficiant à 15 agriculteurs. 285 ha sur le site Natura 2000 au sens strict. 16% du territoire Natura 2000 et presque 1 quart de la surface agricole du site.**

Le périmètre éligible aux contrats MAEC est le site Natura 2000 au sens strict ainsi qu'une zone au niveau de Montesquiou entre la rive gauche de l'Osse et la route de Vic, ce qui permet d'envisager la protection du cours d'eau.

Deux réunions d'informations sur ces contrats MAEC ont été organisées, l'une en 2015 et l'autre en 2016. 10 participants sont venus s'informer. Si le nombre de bénéficiaires est supérieur à celui du nombre de personnes venues aux réunions c'est parce qu'elles étaient déjà sensibilisées au dispositif, du fait de contractualisations précédentes et qu'elles se sont contentées de renseignements par téléphone sur l'actualisation du programme d'aides.

**5 mares ont été engagées sur les 2 années de contractualisation (2015 et 2016). 204 000 euros (soit 89% de l'enveloppe disponible consommée) ont été réservés pour le paiement de ces contrats.**

Une carte présentant les surfaces engagées dans des MAEC en 2015 et 2016 pour 5 ans est présentée dans le diaporama.

Aucun contrat avec les propriétaires forestiers n'est en cours (validation des barèmes et donc de l'outil très récent)

Un autre outil du dispositif Natura 2000 est la '**charte Natura 2000**'. Il s'agit d'un document qui recense 'les bonnes pratiques' de gestion sur le site pour lesquelles le signataire de la charte s'engage sans contrepartie financière hormis une exonération d'une partie de la taxe sur le foncier non bâti. La mairie de Saint-Arailles s'est engagée à respecter la Charte sur certains éléments boisés de la commune.

Le bilan chiffré des chartes signées sur le site depuis 2009 (mise en fonctionnement de l'outil) est présenté (cf. diaporama).

La loi de finance de 2017 a précisé récemment que le taux de compensation des communes sur lesquelles il y a des chartes est de 22,39% et que les agriculteurs engagés en MAE sont exonérés de la taxe sur le foncier non bâti.

**Aurélié BELVEZE** précise qu'auparavant, la compensation pour les communes était de 100% : 1 euro d'exonération du propriétaire engagé dans une Charte était compensé par 1 euro pour la commune. La Charte Natura 2000 exonère la part communale de la taxe sur le foncier non-bâti.

**Michel LANS** demande le point de vue des animatrices concernant les 22 chartes qui avaient été réalisées depuis 2009 et la seule encore en cours aujourd'hui. **Aurélié BELVEZE** explique les raisons de cette dynamique :

L'ADASEA était sollicitées le plus souvent par des personnes qui avaient des contrats Natura 2000 par ailleurs et plus rarement par des personnes qui ne s'étaient pas engagées mais qui voulaient marquer leur attachement à Natura 2000. Concrètement, les agriculteurs qui avaient des MAE sur une mesure de gestion de prairie par exemple, s'engageaient avec la Charte sur la gestion de tous les éléments fixes qui étaient dans la prairie (mare, fossé, haies, bosquets ou arbres isolés). Cela permettait de repérer les éléments fixes de la prairies, de les cartographier afin de les maintenir et les entretenir selon des dates et des modalités spécifiques.

Sur la période 2009-2013, la charte allait donc au-delà de l'engagement MAE, elle était complémentaire.

La réglementation PAC (Politique Agricole Commune) ayant évolué en 2015, tous les éléments présents sur la photo aérienne visible sur les parcelles agricoles déclarées doivent être maintenus. Ainsi, une haie présente sur une prairie ou une culture doit être conservée si l'agriculteur veut bénéficier par ailleurs des aides de la PAC (éco-conditionnalité des aides). Les Chartes ont une importance moindre aujourd'hui sur ces éléments-là, la PAC les protégeant.

Très peu de chartes avec des propriétaires ont été faites ou renouvelées mais cela n'empêche pas la bonne gestion de ces éléments chez ces personnes.

Finalement, les chartes pourraient être intéressantes davantage par rapport à la gestion forestière puisqu'il est possible dans ce cadre de repérer des arbres gîtes à chauves-souris afin de les préserver de la coupe.

**Michel LANS** fait remarquer que la Charte est un outils phare du dispositif Natura 2000 et souligne son utilité dans certains cas, avec notamment l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti qui reste intéressante.

**Aurélié BELVEZE** confirme effectivement que sur les parties forestières des propriétés, cela peut être un bon outils, d'autant plus s'il y a présence de Vespertilion de Bechstein. **Laurie VASSELIN** rajoute que les bois ont souvent un foncier morcelé, et qu'à partir du moment où leur superficie fait moins de 25 ha, il n'y a plus de cadre de gestion obligatoire, d'où l'intérêt d'orienter la gestion via la Charte.

**Bernard LASPORTES** ajoute qu'au-delà de s'engager à préserver points d'eaux, arbres et réseau de haie à travers la charte de Saint-Arailles, le but était aussi de protéger un chemin rural de randonnée (faisant parti également du GR Pays d'Armagnac) bordé par des éléments boisés et d'éviter les dégradations liées à un éventuel entretien des propriétaires des parcelles avoisinantes. **Laurie VASSELIN** soulève effectivement que leur cartographie dans la charte permet de renforcer la vigilance sur ces éléments-là.

L'ADASEA présente enfin le **contrat Ni-Ni** (Ni agricole, Ni forestier) réalisé chez un propriétaire à Montesquiou. S'il y a peu de ce type de contrat, c'est que les habitats d'intérêt communautaires sont pour la plupart gérés par des agriculteurs et qu'on rentre alors dans le cadre des MAE.

**Bernard LASPORTES** s'interroge par rapport à un projet de plantation d'arbre que la commune a prévue avec Arbre et Paysage 32 : faudra-t-il revoir la Charte ?

**Laurie VASSELIN** répond qu'il s'agira de les repérer sur la cartographie et donc de réactualiser la Charte.

L'ADASEA présente les **freins aux contrats** :

- **Non-maîtrise de la situation foncière et donc de la pérennité des contrats**
- **Techniques des cahiers des charges non adaptés ou manquant de souplesse**  
**Laurie VASSELIN** donne l'exemple de la difficulté de jeunes installés qui n'ont pas encore un projet arrêté par rapport à la gestion d'une parcelle agricole d'intérêt. Les cahiers des charges demande de préciser si on est dans le cas d'une prairie gérée par fauche annuelle suivi éventuellement d'une pâture ou d'une gestion uniquement par pâture.
- **Articulation pas toujours facile avec la PAC.** Ex : un exploitant agricole céréalier qui a des très belles parcelles d'intérêt communautaire qu'il souhaite engager. Hors il s'agit à la PAC d'une zone déclarée 'gel SIE' (Surface d'Intérêt Ecologique) comptant comme élément de biodiversité. Hors il n'est pas possible de cumuler une MAE sur ce type de déclaration, comme cela pouvait être le cas dans les anciennes programmations.
- **Plancher d'engagement minimum à 300 euros** pour un dossier d'engagements en MAE et **plafond fixé à 7600 euros** par an et par exploitation.
- Le **retard de paiement** des MAEC ne facilite pas le déroulement de la contractualisation. Si les dossier engagés au 15 mai 2015, ont reçu une avance de trésorerie en 2016, leur paiement n'a toujours pas été finalisé.  
**Bernard LASPORTES** précise que les paiement deviennent incompréhensible à suivre avec les retards. Cette situation de non respect des délais commence à durer. Les agriculteurs se retournent souvent vers l'ADASEA pour avoir des nouvelles et des explications par rapport au suivi de ces paiements. Les MAEC permettent de vivre un peu mieux sur ce secteur de déprise et complète un peu la trésorerie, certains compte dessus. **Aurélié BELVEZE** met en avant la difficulté de l'animateur de rendre attractif ces contrats du fait du manque de régularité des paiements même si les services de l'état relayent bien l'information auprès des animateurs.

**M. Robert FRAIRET** demande combien d'exploitants et de propriétaires il y a sur le site Natura 2000. **Aurélié BELVEZE** répond que l'ADASEA n'a pas la liste des propriétaires actualisée mais qu'en terme d'exploitants, les principaux sont sous contrats. En tout, il y a environ une 40aine d'exploitants, une 15aine d'éleveurs. S'ils ne sont pas engagés, cela est souvent dû à une situation foncière non pérenne. Tous les gens potentiellement intéressés ont été renseignés ou vues.

## II. Animation foncière et suivi

**Aurélié BELVEZE** présente la veille foncière faite par l'ADASEA avec la SAFER, le suivi d'un bail rural à clause environnementale et les accompagnements individuels suite à la cessation d'activité (transfert de contrats et autre).

**Bernard LASPORTES** pose la question de la possibilité d'un transfert de contrats entre une entreprise individuelle et un GFA (Groupement Foncier Agricole). **Aurélié BLEVEZE** répond



que le GFA peut en effet assurer la continuité des engagements (transfert du contrat). Tant que le repreneur est bien une entreprise agricole avec un identifiant, il n'y a pas de problème de transfert de MAE. Quel que soit le statut de la structure agricole, le transfert de contrat suit l'identifiant (Numéro de Pacage).

### **III. Coordination et intégration du dispositif Natura 2000 dans les autres politiques**

**L'ADASEA participe à divers échanges régionaux et inter-régionaux, se coordonne avec les différents services de l'Etat.**

C'est un travail assez chronophage de l'animation. Un exemple a été de résoudre le verrou technique pour le dépôt du contrat propriétaire Ni-Ni, avec l'obtention d'une pièce justificative de la part de l'INSEE assurant l'impossibilité de délivrer un numéro SIRET à un propriétaire.

L'ADASEA participe à la CDESI : Commission Départementale des espaces Sites et Itinéraires, la politique des Espaces Naturels Sensibles car une partie du coteaux en bordure rive droite du lac du Lizet est classé en ENS.

L'ADASEA a participé à une **réunion de la DDT sur le projet de modification de zonage éligible à l'ICHN animale en 2018** pour apporter des éléments techniques sur les contraintes environnementales (climat, topographie, morcellement...) rencontrées chez les éleveurs des sites Natura 2000 gersois. L'idée est de consolider les argumentaires auprès des services de l'Etat.

L'ADASEA réfléchit actuellement à la **mise en place d'un projet LIFE sur une grande partie du Gers** (instrument financier européen à l'environnement différent de Natura 2000) sur les milieux agro-pastoraux. Cet instrument financier serait complémentaire à Natura 2000 car il permettrait notamment de financer par exemple des investissements (exemple : matériel spécifique de débroussaillage pour les zones de coteaux, éléments d'aménagement parcellaire) qui sont mentionnés dans le DOCOB mais pour lesquels il n'y a pas de financement. Dans ce cadre, **Aurélié BELVEZE** a participé en tant qu'animatrice Natura 2000 à une réunion organisée par l'ADASEA fin février avec différents agriculteurs du département dont l'objectif était de sonder l'opportunité de ce projet et d'identifier clairement les besoins. Il y a beaucoup de milieux agropastoraux qui se révèlent être des habitats d'intérêt communautaires ou habitat d'espèces.

Consultation du compte rendu : [http://www.adasea32.fr/Reunion\\_LIFE\\_01\\_2017](http://www.adasea32.fr/Reunion_LIFE_01_2017)

L'ADASEA va à une réunion d'information le 5 avril à Paris pour évaluer la possibilité de déposer un projet cette année et prendre connaissance des critères d'évaluations, la demande étant à déposer le 15 septembre 2017. Il s'agit d'un travail qui dépasserait les territoires Natura 2000 puisqu'il bénéficierait à la majorité des milieux agro-pastoraux du Gers (de l'Armagnac à l'Astarac).

Divers échanges avec différents partenaires notamment avec le CRPF, Arbre et Paysage 32, le CD32 au vu de la préparation de la formation sur L'Arbre ; ainsi que toutes autres personnes nous sollicitant par rapport au site Natura 2000 ont eu lieu.

## IV. Evaluation des incidences et document d'urbanisme

L'ADASEA dans ses missions d'animateur, porte à connaissance auprès des porteurs de projets la présence du site et des habitats et espèces d'intérêts communautaires.

Cela a été le cas pour les projets de bâtiments agricoles sur Montesquiou : l'apport d'information sur les habitats d'intérêt communautaire se sont fait auprès de l'agriculteur par rapport à son projet. Bernard LASPORTES insiste sur ce problème de bâtiments agricoles qui n'ont pas été autorisés à la construction : si un agriculteur doit faire un bâtiment, c'est qu'il en a besoin. Il n'a pas eu les dernières informations auprès du maire de Montesquiou à ce sujet, mais il apparaît nécessaire de travailler sur ces points d'urbanisme conjointement avec les services de l'Etat et d'aller rencontrer le service en charge de l'urbanisme en ce sens. C'est un des gros problèmes.

L'ADASEA souligne qu'elle a suivi ce projet de bâtiment et qu'elle a eu entre les mains les motivations des refus : elles ne sont pas forcément liées à Natura 2000 mais plutôt à l'aspect paysager et à une capacité de stockage considérée comme étant surévaluée. Dans les faits, il semblerait que la personne ait besoin de cette capacité de stockage. Elle témoigne que ce sont en effet des sujets sensibles et compliqués.

Bernard LASPORTES évoque par ailleurs le problème du zonage en Zone Naturelle Protégée d'une partie de la carte communale de Saint-Arailles. En effet, un projet d'assainissement collectif du village prévu par un bureau d'étude sur la ZNP a été refusé par le service en charge de l'urbanisme à la DDT alors que dans les faits, la zone précise du projet n'était pas forcément d'intérêt... Il rajoute qu'il y a des points qui ne collent pas à la réalité du terrain et qui méritent une rencontre entre la personne concernée par le projet et l'Etat car il est difficile de juger le projet à distance. La discussion paraît essentielle, tout comme une visite sur place.

Michel LANS rappelle qu'il n'y a pas d'interdiction de construction liée directement à la présence de Natura 2000 mais que la réglementation impose dans certains cas, une évaluation des incidences potentielles du projet au titre de Natura 2000. Il s'agit de voir si le projet est susceptible d'avoir un impact négatif sur le site et de constater sur le terrain si ce projet se fait ou pas sur un habitat d'intérêt communautaire. Il peut y avoir effectivement d'autres arguments qui rentrent en ligne de compte dans l'acceptation ou le refus d'un projet, pas nécessairement lié à Natura 2000.

Aurélien BELVEZE précise plus concrètement la position de l'ADASEA face à la demande du porteur de projet : elle localise le projet par rapport aux habitats d'intérêt communautaires (cartes) et des compléments sont faits si nécessaire en amont du dépôt de projet suite à une possible visite de terrain. Dans les faits, le porteur de projet revient très souvent vers l'ADASEA lorsque le projet est refusé, l'amalgame étant souvent fait entre Natura 2000 et le refus du projet. L'ADASEA regarde alors avec le porteur du projet la motivation du refus. Ce travail post instruction d'explications n'est plus réellement dans les missions de l'animateur. Dans quelques cas, le motif du refus peut être lié à la destruction d'un habitat d'intérêt communautaire, mais souvent les motifs sont le non-respect avec le zonage prévu par le document d'urbanisme, le mitage du paysage etc... L'ADASEA constate que même après l'analyse du refus, le porteur de projet reste souvent intimement convaincu que sans Natura 2000 le projet aurait pu aboutir.



Olivier CLAEYS demande si le dispositif Natura 2000 joue un rôle sur la gestion des pollutions existantes et fait écho notamment à la gestion des eaux usées.

Aurélié BELVEZE répond que le traitement de l'eau ne relève pas de la compétence de Natura 2000 puisque le principe est que le gestionnaire doit déjà respecter la réglementation existante vis-à-vis du traitement des eaux usées. Natura 2000 n'apporte pas de réglementation complémentaire à l'existant mais uniquement des moyens pour aller au-delà.

## V. Formation

Laurie VASSELIN rappelle qu'au dernier Comité de suivi, le Comité de Pilotage souhaitait proposer une formation à destination des gestionnaires de boisements ou d'éléments boisés (propriétaires, forestiers, collectivité). Le programme détaillé et le format de cette formation, intitulée 'L'Arbre dans tous ses états : patrimoine, gestion, réglementation' ont été travaillé avec les différents intervenants. Le format de cette formation est prévu sur 2 journées : 1 à l'automne 2017, 1 début printemps 2018. Les objectifs sont :

- d'être capable de reconnaître l'intérêt patrimonial de l'Arbre comme habitat d'espèces et son rôle environnemental (Jour 1)
- de connaître et repérer certains éléments boisés du site N2000 et les enjeux associés (Jour 1)
- de comprendre les outils de gestion de l'arbre selon son contexte (isolé, au sein d'une haie, d'une ripisylve, en alignement, en lisière ou en forêt) (Jours 1 et 2)
- de voir du matériel de gestion en fonctionnement (Jour 1)
- de connaître la réglementation s'appliquant autour de l'arbre (Jour 2)

Cette formation, initialement prévue pour l'automne 2016 (première journée le 09 novembre), des invitations avait été lancées. Cependant, elle n'a pas pu se faire et pour plusieurs raisons :

- un délais trop court de réponse entre la demande de budget déposée dans le cadre du Plan régional « de formation des acteurs des sites Natura 2000 » porté par la DREAL de Midi-Pyrénées, et la première journée de formation.
- la difficulté d'obtenir une réponse de la part du conseil départemental pour la possibilité de démonstration de matériel sur l'entretien des boisements en bord de route. Le Conseil Départemental intervient dans le secteur et ils sont en charge de l'entretien du GR sur Montesquiou. Le technicien en charge de la coordination des différents chantier, M. Benoît Thore était volontaire et techniquement intéressant mais aucune réponse de la part de son service à ce jour
- un arrêt anticipé pour des raison de santé sur le congé maternité de l'animatrice en charge de l'organisation

Il est donc prévu de la réaliser à l'automne 2017 et de fixer la date en fonction de la possibilité de démonstration de matériel. Les invitations seront donc relancée à l'automne.

Bernard LASPORTES s'étonne que le CD32 gère l'entretien du GR, il a un doute là-dessus. Laurie VASSELIN va vérifier l'information.

## VI. Valorisation, sensibilisation, communication

L'ADASEA rappelle les permanences Natura 2000 tenues à la médiathèque de Montesquiou le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois ainsi que la permanence téléphonique toute l'année (suivi des dossiers en cours, informations, lien avec les personnes ressources). Les rendez-vous sur le terrain ou au bureau dans les locaux de l'ADASEA à Auch sont également possibles.

Le prochain bulletin d'information annuel qui sera publié fin juin est en cours d'élaboration, l'ADASEA est en attente des propositions d'articles. Un témoignage d'acteur sera recueilli auprès de Nathalie Duforet.

Il existe un site Natura 2000 dédié aux sites Natura 2000 gersois : <http://gers.n2000.fr/>

La Gazette électronique de l'ADASEA mensuelle et le site internet de l'ADASEA constitue également un relai de l'information Natura 2000 (<http://www.adasea32.fr/natura2000>). Pour vous abonner à cette Gazette, veuillez nous en faire la demande.

Les documents de communication existants sont présentés via le diaporama.

Sandrine LEPRUN fait la remarque que des fiches pédagogiques sur les sentiers de randonnées à Saint-Arailles et à Montesquiou existent en version numérique mais qu'il n'y a plus d'édition papier. Elle interroge le COPIL quant à la possibilité de les ré-éditer car elles sont demandées régulièrement, notamment par l'office de tourisme de Vic-Fezensac. Elles sont disponibles en téléchargement sur le site internet du CPIE : <http://www.cpie32.org/wp-content/uploads/2016/06/coteaux-lizet-osse-natura-2000.pdf>

Etant à cheval sur les deux communautés de communes, il faudrait que la question soit éclaircie auprès de chacune afin de pouvoir financer la ré-édition papier et anticiper la rupture totale du stock.

Robert FRAIRET en prend note.

Le CPIE expose ensuite le travail fait auprès des scolaires sur le thème de l'Eau et la biodiversité avec une sortie terrain au lac du Lizet et ses coteaux. Il a concerné cette année les écoles de Lasséran et d'Ordan-Larroque (cf. diaporama). Hors scolaire, *les ateliers des petits curieux* se sont déroulés sur le PR de Saint-Arailles sur la thématique des champignons. Enfin la fameuse fête des orchidées a bénéficié comme toujours d'une bonne participation.

Le CPIE a été sollicité par le CDTL (comme en 2016) pour valoriser Natura 2000 dans un magazine 'Reisgids' : il s'agit d'accompagner le journaliste sur le site, de discuter de la faune et de la flore et de promouvoir le Site.

## VII. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

Pas de commentaires particuliers en réaction à la présentation du diaporama.

## C. PERSPECTIVES

L'ADASEA présente ici les objectifs d'animation jusqu'à la fin de la tranche d'animation en cours [juin 2017] et jusqu'à la dernière tranche d'animation [juillet 2017 à juin 2018] de l'appel d'offre triennal.

La contractualisation des MAEC sera possible en 2017, 2018, et 2019 suite au re-dépôt du Projet Agroenvironnemental et Climatique des *Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou*, contrairement à ce qui avait été annoncé en 2016. Les dossiers sont contractualisables du 20 avril au 15 mai 2017 [date reportée au 31 mai depuis la rédaction de ce compte rendu]. Aurélie BELVEZE dénonce les délais de mise en œuvre de ces programmes qui sont très courts et ne permettent pas de travailler sereinement : l'ADASEA n'a pas encore de réponse officielle alors que la campagne commence dans quelques jours.

Le prévisionnel fait au 2 janvier 2017 des engagements MAEC était de 2 agriculteurs chaque année avec une enveloppe de 40 000 euros pour 5 ans. On notera que cette enveloppe est bien moins importante que le programme précédent (2015-2016) car il va s'agir d'engagements de reliquats de parcelles ou de quelques nouveaux engagements dans le cadre de transfert, les agriculteurs qui souhaitaient s'engager l'ayant fait dès 2015-2016. Finalement, à ce jour, 3 agriculteurs souhaitent s'engager en MAEC.

Sur la prochaine et dernière tranche du marché (juillet 2017-juin 2018) pour laquelle l'enveloppe pour l'animation est de 21 010 euros (légère baisse du budget alloué) sont prévus: contrats MAEC, 1 contrat hors agricole à finaliser, réalisation de deux chartes en se concentrant sur les milieux forestiers, 2 classes sensibilisées et 4 jours de communication – sensibilisation grand public ainsi que la poursuite de l'animation générale telle que présentée (suivi- évaluation des incidences).

La formation Natura 2000, qui relève d'un fond spécifique (hors enveloppe de l'animation) aura donc lieu à l'automne (cf. p.8).

L'ADASEA souligne que la visibilité du travail sur le Site Natura 2000 s'arrête après juin 2018 (en attente d'un nouvel appel d'offre).

Michel LANS précise que l'Etat n'a pas prévu de stopper l'animation Natura 2000 et qu'un nouveau marché sera lancé.

## D. QUESTIONS /PRECISIONS

CLAEYS Olivier demande si la mairie de Montesquiou fait bien partie du Comité de Pilotage et s'interroge sur les raisons de son absence.

L'ADASEA précise qu'effectivement, la mairie de Montesquiou fait bien partie du Comité de Pilotage, qui fonctionne par *grands collèges* dont les collectivités font parties. L'ADASEA n'a aucun problème pour travailler avec la mairie de Montesquiou. Elle héberge d'ailleurs les permanences Natura 2000 à titre gratuit dans la médiathèque une demi-journée par mois. Leur absence aujourd'hui est sans doute dû à une indisponibilité de leur part, ce qui est en effet assez étonnant puisque généralement, il y a toujours le maire ou une personne qui représente le conseil municipal. En tous cas, il n'y a pas de difficulté pour travailler avec les mairies, il s'agit d'interlocuteurs très importants par rapport à la vie du Site.

## E. TEMPS D'ÉCHANGE ANIMÉ : INTEGRER NATURA 2000 AUX INITIATIVES LOCALES ?

Cette partie retrace et organise en différents points les discussions qui ont eu lieu sur la base des réponses aux questionnaires.

**Laurie VASSELIN** présente l'objectif de cet échange : **rendre le site un peu plus autonome en matière de communication et valorisation en mutualisant les forces, car c'est un volet de l'animation qui ne peut pas être développé davantage par l'ADASEA ou le CPIE au vue des moyens alloués à travers Natura 2000 et malgré la demande locale.** Il s'agit de profiter de la demi-heure restante pour travailler ensemble sur ce thème.

L'intégration de Natura 2000 via les actions des autres organismes serait intéressante. Les événements locaux déjà existants peuvent constituer une base de travail sur laquelle le dispositif Natura 2000 pourrait dans certains cas profiter pour avoir un impact plus important.

**Aurélié BELVEZE** rappelle effectivement que dans la répartition du budget de l'animation, il faut faire des choix concertés avec la DDT. **L'objectif prioritaire de l'animation est avant tout la contractualisation pour la préservation des habitats d'intérêt communautaire, le reste est secondaire.**

Les usagers du site (d'un point de vue personnel ou professionnel) ont fait ressortir dans les questionnaires et les discussions les événements suivant :

- **La fête des Orchidées à Saint-Arailles le 1<sup>er</sup> mai**

Cette fête est une réussite chaque année, elle est organisée par le CPIE dans le cadre de l'animation Natura 2000 et serait à poursuivre.

On notera le souhait et dans le même esprit que l'intervention de botanistes (Association Botanique Gersoise) à cette fête des orchidées d'avoir l'intervention d'autres naturalistes (ornithologues, entomologues) sur le site que ce soit à l'occasion de cette fête ou d'une autre ballade.

- **Fête du village de Montesquiou** (autour du 24 juin), sollicitation du CPIE par la Commune cette année pour faire une animation

- **Foire aux fromages à Saint-Arailles**, autour du 25 juin

**Bernard LASPORTES** ajoute que cette foire est très fréquentée et qu'il pourrait être judicieux d'y greffer une activité en lien avec Natura 2000 étant donné qu'il y a des éleveurs. **Dorine NAUTA**, éleveuse en bordure du Site et productrice de fromage y participe et pourrait être une personne ressource à contacter à ce sujet. Une randonnée à lieu en parallèle à cette foire organisée par LES RANDONNEURS DES CASTELNAUX (association à Bazian). C'est un événement sur lequel Natura 2000 pourrait éventuellement être associé.

**Bernard LASPORTES** profite d'évoquer cette randonnée pour remercier une fois de plus **M. FRAIRET** pour la passerelle installée au-dessus de l'Osse permettant aux promeneurs de traverser la rivière à cette occasion.

- **Foire aux oies à Riguepeu avec une randonnée sur Saint-Arailles 18 ou 20 octobre**

**Bernard LASPORTES** présente cette foire de la commune voisine et en profite pour dire que l'animation peut aussi profiter aux communes limitrophe du site.

- **Salon du livre à la médiathèque de Montesquiou:**

C'est en préparant le travail de l'année que l'ADASEA s'est fait la remarque qu'elle était hébergée dans les médiathèques pour ses permanences, que cela soit à Montesquiou pour l'animation du Lizet ou à Simorre pour le site Natura 2000 *Vallée et Coteaux de la Lauze*. Par ailleurs, la médiathèque d'Eauze pour le site des Etangs de l'Armagnac est dynamique aussi. Il y aurait peut-être un événement à créer en partenariat autour de ça en reliant *Nature* et *Culture*. L'existence du Salon du Livre à Montesquiou est une base sur laquelle il pourrait être intéressant de travailler, à voir avec les organisateurs.

Aurélié BELVEZE remarque en effet qu'il n'y a pas d'événement national comme il y a par exemple la *Nuit des Musées* ou *La fête de la Musique* autour des Médiathèques et de la lecture (les événements qui pourraient s'y rapprocher sont le printemps des poètes ou les Salons du Livre). Un zoom spéciale sur la nature et Natura 2000 (Montesquiou, Simorre, Etang Armagnac) au sein de ce type d'événement pourrait aussi permettre de relier les Sites Natura 2000 Gersois et de toucher un public bien plus large et varié. Il est important de créer du lien entre les Site Natura 2000 du Gers, car il s'agit d'un réseau. On est souvent cloisonné entre sites alors que les thématiques sont parfois très proches, notamment entre le Site du Lizet et celui de la Vallée et coteaux de la Lauze. Cela pourrait se coordonner avec les PAYS. Pays d'Auch et Pays Portes de Gascogne.

- **WE ouvert au public autour de la thématique « comment polluer moins chez moi et ailleurs », organisé par l'association *Chez les voisins*, à Montesquiou en septembre**

CLAEYS Olivier présente cette action qui se base un thème transversal auquel pourrait s'intégrer une intervention autour de Natura 2000. Il rajoute qu'il y a effectivement un travail de communication à faire avec les habitants sur ce sujet-là car il a découvert par hasard la permanence à la médiathèque. Il est nécessaire aussi que les habitants s'approprient les choses, c'est la dynamique de l'association *Chez les voisins*.

Aurélié BELVEZE souligne cette difficulté de mobiliser les propriétaires dont certains sont membres nominatifs du Comité de Pilotage en tant que représentant des propriétaires du Site et qui par ailleurs peuvent être même agriculteur ou même bénéficiaire de contrats Natura 2000 mais qui ne participent pas au Comité de suivi malgré l'invitation relancée chaque année. Il est vrai que cela est compliqué d'animer le site dans ces conditions sans la dynamique collective. Laurie VASSELIN souligne qu'il faudrait trouver un moyen de les responsabiliser davantage vis-à-vis de leur rôle en tant que représentant, mais ceci est compliqué car ils ont déjà beaucoup d'autres choses à gérer par ailleurs.

- **Animations auprès des scolaires**

Magali AUBIGNAT, par ailleurs membre de l'Association de parents d'élèves félicite le travail de qualité du CPIE auprès des scolaires. Leur intervention est vraiment adaptée est le bilan est extrêmement positif. Ses actions sont à poursuivre.

- **Festi'Fermes bio, organisée par l'ADEAR sur Saint-Arailles l'an passé en juillet**

Bernard LASPORTES précise qu'il s'agit d'une animation tournante sur le département et annuelle qui a du succès. C'est le type de manifestation qui pourraient se prêter à parler de Nature. Elle est prévue sur Riguepeu cette année.

Sandrine LEPRUN rappelle qu'il y existait des animations faite par le CPIE dans les fermes pour valoriser ces fermes œuvrant pour le maintien de la biodiversité il y a plusieurs années. Mais il y a moins de possibilité de financement en ce sens.



#### - **Assemblée générale des Syndicats des propriétaires forestiers**

**Bernard LASPORTES** annonce que le 21 avril prochain aura lieu l'Assemblée générale des Syndicats des propriétaires forestiers du Gers. **Florent NONON** précise qu'elle se déroulera à Saint-Arilles avec un travail en salle prévu le matin et une visite terrain d'une forêt possédant un Plan Simple de Gestion. Il est prévu de faire un tour dans la forêt afin de parler de la législation et de Natura 2000. D'un point de vu de la gestion il s'agit d'une forêt majoritairement de résineux avec une petite partie de taillis futaies en mélange de chênes où il y a une coupe qui est opérée. Un certain nombre d'arbres ont été préservés de la coupe sur les conseils du CRPF pour le maintien de la biodiversité (essentiellement des vieux chênes). **Florent NONON** prévient que certains des membres du Syndicat seront peut-être intéressés pour participer à la formation sur l'Arbre. **Aurélie BELVEZE** rappelle en effet, que le CRPF est un intervenant prévu pour cette formation.

#### - **Implication de la communauté de commune**

**Bernard LASPORTES** demande à **M. FRAIRET** s'il y a des animations mises en place à travers la Communauté de Commune qui se prêteraient pour parler du site et du dispositif Natura 2000. **M. FRAIRET** en prend note et reviendra vers les animatrices.

**Bernard LASPORTES** demande également si une aide de la Communauté de commune ne peut pas s'orienter vers le CPIE.

**Sandrine LEPRUN** rappelle qu'il y avait eu en effet il y a deux an une intervention du CPIE lors d'une randonnée financée par la Communauté de Commune. **Bernard LASPORTES** précise qu'il avait fait la demande pour que ce type d'événement se fasse chaque année mais cela n'a pas forcément été poursuivi. Il ajoute que c'est par ce type d'évènements qu'on continue en effet à faire connaître le site et que l'on continue de faire évoluer les esprits vers la protection de l'environnement.

#### **Conclusion de la discussion**

**L'ADASEA** met un terme à la discussion en soulignant que les événements cités dans les discussions sont tous à leur manière un lieu de sensibilisation et de communication pour la préservation des espèces et habitats en lien avec Natura 2000. **Bernard LASPORTES** demande comment cela va se dérouler concrètement par la suite.

**L'ADASEA** répond qu'effectivement, une prise de contact avec les personnes ressources sur ces événements dans un premier temps téléphonique pourrait permettre de débloquer certains projets de partenariat. Le dépôt de plaquettes de communication dans certains événements peuvent déjà être un plus et suffire à communiquer. La permanence mensuelle est aussi un lieu privilégiée pour ces prises de contacts et le transfert de documents. Le travail sera aussi de répondre aux sollicitations s'il y en a.

#### **Implication des associations**

**CLAEYS Olivier** précise qu'il y a à Montesquiou 22 associations et peut-être d'autres à Saint-Arilles, il serait intéressant d'avoir un moment commun pour voir ce qu'il est possible de faire d'un point de vu associatif.

**Aurélie BELVEZE** précise qu'effectivement ce genre de rencontre a déjà été fait au début de l'animation car on est sur un Site Natura 2000 en animation depuis 2004. Ce travail là avait été fait à l'époque et avait permis d'orienter des actions et de mettre en place un certain fonctionnement mais les choses évoluent, les personnes changent donc il est vrai que cela serait l'occasion de remettre à jour les contacts et renforcer les liens. Par exemple, vous trouverez dans le DOCOB la présence de l'ADEC (Association qui était sur Montesquiou)

avec qui un certain nombre de choses devait être faites mais celle-ci n'existe plus aujourd'hui. Les COPILs sont aussi là pour relancer chaque année cette dynamique. C'est la difficulté d'animer dans la durée. Il faut savoir se renouveler et prendre en compte les évolutions. Laurie VASSELIN ajoute qu'effectivement il ne faut pas hésiter à faire remonter de l'information aux animatrices qui ne peuvent pas toujours aller au-devant de tout un chacun.

### **Fréquentation des permanences Natura 2000**

Bernard LASPORTES demande si les permanences sont fréquentées. L'ADASEA répond que quelques personnes passent par là un peu par hasard mais que dans la plupart des cas il s'agit de rendez-vous préalablement fixés. Cela permet aux personnes d'éviter de se déplacer à Auch. C'est cette demi-journée-là qui est le lieu de rencontre.

### **Format du COPIL**

L'ADASEA propose de faire les COPILs en gardant toujours une demi-heure de discussion pour creuser une question ou pour se remettre à niveau sur certaines espèces ou habitats du site afin que chacun des membres du COPILs soit davantage en mesure d'en parler. Elle propose comme à chaque fin de séance de faire remonter dans le courant de l'année d'animation les besoins ou les idées de thématiques à aborder pour le prochain COPIL. Cela peut aussi prendre la forme d'une partie bilan en salle et d'une visite terrain, ce qui nécessite un format plus long.

Le COPIL autorise l'invitation à l'avenir de personnes ressources non membres officielles du COPIL permettant d'élargir les discussions et d'apporter des éléments complémentaires sur certains sujets.

**L'ordre du jour étant épuisé, Bernard LASPORTES remercie encore une fois les participants et les invite à participer à la sortie de terrain du 21 avril ou encore la fête des orchidées du 1<sup>er</sup> mai. La séance est levée à 12h30.**